

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 Juin 2020**

Présents : GAMEN Philippe, BESSON Françoise, DODELIN Sophie, DOSTERT-HENZINSKI Alice, DURAND Philippe, KRIEGK Magali, LABORET Valérie, MAGNIER Roland, MANOUSSAKIS Odile, PERRIER Philippe, PETTELOT Dominique.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Philippe GAMEN, maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal

Mme Valérie LABORET est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 juin 2020

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du Budget Primitif 2020 et des taux d'imposition des taxes locales 2020

M. le maire indique que le compte administratif a déjà été approuvé par l'équipe municipale précédente lors de la réunion du conseil municipal du 10 mars 2020.

M. Dominique PETTELOT, 1^{er} adjoint au maire, présente en détail et explique le budget : recettes d'investissement et de fonctionnement, dépenses de fonctionnement et d'investissement, frais d'instruction de dossiers d'urbanisme, subventions aux associations, travaux, projets, aménagements de sécurité, comptabilité (articles, opérations), etc.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	charges générales	96 600,00
012	charges de personnel	60 800,00
65	autres charges de gestion cour	32 200,00
66	charges financières	2 300,00
67	charges exceptionnelles	300,00
022	dépenses imprévues	3 000,00
042	Dot amortissements	400,00
014	Atténuation de produits	20 500,00
023	virement à la sect invest	233 825,00
002	Déficit reporté	0,00
	TOTAL DEP FONCT :	449 925,00

Maxi 022

14 242,50

RECETTES

70	produits services	200,00
73	impôts et taxes	94 700,00
74	dotation participation	66 700,00
75	autres produits	25 000,00
76	produits financiers	
77	produits except	
78	Reprise sur amortissements	
13	Rembourst sur rémun personnel	500,00
002	excédent reporté	262 825,00
042	Travaux en régie	
	TOTAL REC FONCT :	449 925,00

0,00

INVESTISSEMENT

001	déficit reporté	0,00
16	emprunt remb en capital + Caution	7 500,00
21	immobilisations	231 724,00
23	travaux en cours	
	RAR	74 000,00
204	Subv équipement	8 000,00
020	Dépenses imprévues	17 000,00
2031	Etudes	
041/21	Opération d'ordre	10 000,00
	TOTAL DEP INVEST :	348 224,00

1068	affectation résultat	36 472,00
021	virement de la section de fonct	233 825,00
13	subventions	
	RAR	0,00
16	emprunts + caution	2 000,00
041/2031	opération d'ordre	10 000,00
040	dot aux amortissements	400,00
10	TA + FCTVA	28 000,00
001	Excédent reporté	37 527,00
	TOTAL REC INVEST :	348 224,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- décide d'approuver le budget primitif 2020 comme présenté ci-dessus.

M. le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Il propose de maintenir la part communale des taux d'imposition, qui avaient été révisés en 2017 afin de tenir compte de l'augmentation des besoins de financement et des baisses des dotations, nécessaires pour maintenir l'équilibre du budget de fonctionnement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 (part communale) comme suit (reconduction des taux de 2019) :

TFB (taxe foncière bâti) : 11,35 %

TFNB (taxe foncière non bâti) : 89,62 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

TFB (taxe foncière bâti) : 11,35 %

TFNB (taxe foncière non bâti) : 89,62 %

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4. Election des vice-présidents des commissions municipales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur propositions des membres des différentes commissions, élit les vice-présidents comme suit :

1	<i>Finances</i>	M. Dominique Pettelot
2	<i>Urbanisme</i>	Mme Sophie Dodelin
3	<i>Gestion du patrimoine communal</i>	M. Roland Magnier
4	<i>Animations et événements</i>	Mme Valérie Laboret
5	<i>Affaires sociales</i>	Mme Valérie Laboret
6	<i>Commission citoyenne</i>	Mme Françoise Besson
7	<i>Communication</i>	Mme Françoise Besson
8	<i>Forêt/Agriculture</i>	Mme Alice Dostert-Henzinski
9	<i>Qualité de vie</i>	Mme Françoise Besson

5. Points d'actualité

- Animation estivale

Valérie LABORET informe que la commune attend des informations pour le ciné en plein air. L'idée d'organiser un apéritif place des Cloutiers début juillet est à l'étude.

- Commission Communication

Odile MANOUSSAKIS et Françoise BESSON sont en train d'établir un cahier des charges en vue de la création d'un site internet pour la commune. Roland MAGNIER se propose d'étudier les sites internet des autres communes.

- Bulletin d'informations municipales

Un bulletin d'informations municipales réduit de 4 pages est en cours d'élaboration, présentant la nouvelle équipe municipale, les commissions municipales et la possibilité d'emprunter le broyeur à végétaux. Un bulletin d'informations municipales est prévu pour septembre. Il est prévu de publier un bulletin d'informations municipales par trimestre. L'acquisition d'une licence du logiciel Publisher (coût de la licence : 79 €) est à l'étude. L'établissement d'une charte pour la rédaction et le contenu du bulletin d'informations municipales est à l'étude. Il est précisé que le coût d'impression de chaque bulletin d'informations municipales est de 400 €. Un projet de création d'un logo pour la commune du Noyer est à l'étude.

- RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) Arith/St François/Le Noyer :

Dominique PETTELOT, délégué titulaire au RPI, précise que deux conseils d'école ont eu lieu et qu'un ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) va être recruté pour la rentrée 2020 2021 et que Mme Julia LIEBE, enseignante et directrice du RPI, partant pendant un an sera remplacée à la rentrée scolaire.

Il précise que, concernant la commune du Noyer, pour la rentrée scolaire 2020 2021:

- 5 enfants de PS MS seront scolarisés à l'école à Lescheraines
- 15 enfants de CP à CM2 seront scolarisés à l'école d'Arith.

- Nuisances sonores :

Philippe PERRIER évoque des nuisances sonores répétées d'un voisin (bruits de moto et d'appareils). Un rappel des horaires en lien avec le bruit (nuisances sonores) sera publié dans le bulletin d'informations municipales et l'arrêté municipal en vigueur sera affiché dans les hameaux.

La date de la prochaine réunion du conseil municipal n'est pas fixée au terme de la réunion.

La séance est levée à 23h15.

Fait au Noyer, le 24 juillet 2020
Le Maire, Philippe GAMEN



